



Renouvellement Permis B (UE-AELE) avec activité

Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais

- Ancien permis de séjour
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Attestation d'assurance maladie **suisse** (carte européenne pas valable même pour ressortissants des pays limitrophes)
- 1 photos passeport (si déjà en possession d'un permis, 1 photo suffit)
- Fr. 65.— émoluments à payer

A remettre en plus lors du premier renouvellement (permis B obtenu sur la base du contrat de travail)

Si l'employeur est toujours le même depuis l'obtention du permis B

- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
- Extrait de l'Office des poursuites de Sion (liste complète)

Si l'employeur a changé depuis l'obtention du permis B

- Certificat de travail indiquant la durée précise de l'activité auprès des différentes entreprises depuis l'obtention du permis B
- Copie des décomptes détaillés du chômage depuis l'obtention du permis B
- Copie de la lettre de licenciement ou de résiliation
- Extrait de l'Office des poursuites de Sion (liste complète)
- Attestation de l'aide sociale de son ancien domicile indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour

A remettre en plus lors du second renouvellement (permis B avec 10 ans de séjour)

- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
- Extrait de l'Office des poursuites de Sion (liste complète)



Seuls les dossiers complets seront acceptés.

